Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 59 (1921)

Heft: 15

Rubrik: Lo vîlhio dèvezâ

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la PUBLICITAS LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus.

ANNONCES

- 30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois jusqu'au 31 décembre 1921 pour

4 fr. 50

en s'adressant à l'administration 9. Pré-du-Marché, à Lausanne.



cune à la façon dont elle est montée, ni à l'interpretation, qui sont remarquables.

Que lui reproche-t-on, à la pièce ?... Des longueurs et une allure tant soit peu déclamatoire qui permet à certains censeurs, tenus à circonspection, de dire de certaines scènes: «Ça, c'est vraiment un peu pompier!» A part cela, chacun s'accorde à reconnaître la louable sincérité des auteurs, qui, dans cette œuvre, ont très heureusement laissé parler leurs cœurs de patriotes. Par le temps qui court, ce n'est point mauvais, bien au contraire.

« Le *Major Davel* — la pièce — disajt l'autre jour quelqu'un, c'est un antidote contre le bolchévisme!»

Il y a du vrai dans cette opinion, encore qu'il ne soit nullement question de bolchévisme dans la pièce de Hurt-Binet et Gaulheur. On ne savait pas ce que c'était à l'époque de Davel. Le bolchévisme est une abominable création de la grande guerre. Il a bouleversé toutes les notions admises, toutes les organisations connues jusqu'alors. L'un des plus durement frappés, c'est le socialisme, dont s'est réclamé le bolchévisme à son début. Le socialisme s'est discrédité par le patronage qu'il a bénévolement accordé tout d'abord à cette aberration que sont, dans l'ordre social, les théories et les pratiques bolchévistes.

Le Major Davel est une belle et bonne leçon de patriotisme. A voir les manifestations que provoquent certaines scènes et l'émotion profonde qui étreint les spectateurs aux deux derniers actes, tout particulièrement, soit la «Prison» et «l'Echafaud», on a la conviction que le patriotisme est encore très vivace chez nous, qu'on est décidé à lui sacrifier sans faiblesse et que ceux-là perdraient leur temps et leurs peines à vouloir convertir nos populations a l'anarchie et au bolchévisme. Le peuple vaudois tout entier ferait front contre leurs instigations. Il veut rester patriote et... vaudois, sans pour cela méconnaître ses devoirs de bon Confédéré et de membre de la grande famille humaine.

Les manifestations spontanées et vibrantes, comme aussi l'émotion sincère auxquelles nous faisons allusion, présentent certains traits qui nous paraissent marquer de façon intéressante le caractère vaudois. bon enfant et patriote. Ainsi, au second acte, au défilé de la troupe de Davel se rendant à Lausanne. aux fins que l'on sait, la salle, à chaque représenta tion, a salué de ses applaudissements les drapeaux bernois de l'époque, obligeamment prêtés par le Musée du Vieux-Lausanne. Incroyable! s'écriera-t-on.

Non, pas incroyable, très exact, au contraire et très naturel. C'est l'hommage respectueux et traditionnel dû au drapeau, symbole de la patrie et de l'honneur, et, en l'occurrence, drapeau sous lequel les Vaudois sujets de LL. EE., avaient vaillamment combattu, avant qu'ait sonne l'heure benie de leur émancipation. Cet hommage rendu à l'étendard rouge et noir était spontané, sincère, exempt de tout ressentiment. Et pourtant il suivait presque immédiatement l'enthousiasme qu'avait soulevé le geste de Davel, qui, au moment de prendre la tête de ses troupes pour marcher sur Lausanne, arrachait de son tricorne la cocarde bernoise et lui substituait la cocarde verte et blanche.

Le peuple vaudois est bon enfant et patriote.

Le ressentiment des spectateurs allait, en revanche, à ces magistrats lausannois qui, feignant hypocritement d'épouser les généreuses idées de Davel, le livraient lâchement à ses juges, partant à la mort. Encore ce ressentiment ne se manifestait-il pas de façon très évidente, chacun se demandant, à part soi, ce qu'il aurait fait en pareille occurrence et s'il aurait été plus courageux et plus désintéressé que Messieurs de Lausanne. Car la soudaineté de la tentative de Davel et les conditions dans lesquelles il en entreprenait la réalisation étaient bien pour expliquer, sinon excuser, une certaine hésitation, même une certaine méfiance. Les Vaudois, hélas! n'étaient pas encore múrs pour la liberté.

Aujourd'hui, émancipés, ils ont écrit sur leur drapeau : « Liberté et Patrie » et glorifient le héros martyr de leur indépendance.

Coquille. - Dans les annonces d'un journal valaisan on lisait il y a quelque temps:

«S'adresser chez X..., grand atelier de... rue du Bourreau Favre, a Monthey.»

C'est Bourg-aux-Favre (quartier de Monthey) qu'il fallait lire.



DJACASSE ET SÉ HOUIT FELHIE

UAND bin s'ètâi z'u maryâ su lo tard, Djacasse l'avâi bo et bin z'u onna tropa de d bouibette. Rein que dâi felhie. Ein avâi z'u Sein la dzanlhie que vo dio! Houit fèmalle, et vâi! n'è pardieu pas de la moqua de matou. Quand Djacasse s'étâi maryâ, lo menistre l'avâi dèvesâ su clli couplliet : « Les enfants sont une bénédiction du Seigneur!» Mâ, tot parâi, quand la houitièma fcmalla l'ètái vegnâite âo mondo, lo poûro Djacasse, cin guegneint ti clliau gran de café, desâi : « N'è pas l'eimbarras, mâ tot parâi, lo bon Dieu pâo binstout botsî de mè béni! » Sa prèïre l'a ètâ oïa, et la fenna à Djacasse l'è partya po l'autro mondo. Du cein, ein a min rezú.

Djacasse l'è dan restâ tot solet avoué sè houit fèmalle que l'avant tote trâi z'ans de différeince. Clliau fèmalle sant vegnâite grante, grante. Quand la derrâire l'a z'u veingt ans, l'avant-derrâire ein avâi

veingte-trài, l'autra avant-derráire veingte-six, lè duve dau mâitet veingte-não et treinte-dou, la trâisiema treinte-cin, la seconda treinte-houit, et la premire quarant'ioun'an.

Ein avâi min de maryâïe et l'è cein que bourlâve Djacasse. On lo vayài jamé guié. Cein sè compreind, lo revi lo dit"prau:

> Cl/i qu'a prau felhie et prau tâi Jamé dzoïau ne sè vâi.

Vo sède assebin que l'è mein pénabllio de gardâ on quarté: on de pudze ao selau qu'onna felhie à marva. Ah! se sè houit felhie l'avant étâ dâi valottet, sarant ti marvâ. Lè z'hommo, l'è su. On mettrâi bin on tsapî à 'n'on tsin que troverâi tot parâi onna fenna.

Lè grachau vegnant prau, mâ sé pas se lè felhie à Djacasse fasant lau prin bè, lau pouinette, mâ terivant tî âo renâ et Djacasse ein ètâi quitto po sa potta. Faut que vo diésso que l'avâi émaginâ om'cindyéna dau tonnerre po liquidâ lè pe vilhie po ceumeincî. L'arâi balyî mé ăi z'enc qu'âi z'autre, mé ăi pe-vîlhie et moin âi dzouvene et cein n'arreindzîve paslè galant. Stausse l'arant prâi la dzouvena et lo magot, mâ la fèmalla soletta, nenet!

On coup que Djacasse l'ètâi âo cabaret, lâi trâove on certain quequelhiâre qu'on lâi desâi Fourguenatse. N'avâi pas tant crouïe façon que l'ètâi avâro. Quand l'eurant bu quauque demi, s'ètant met à devesa et Diacasse parlâve de sè fèmalle. Mîmameint, quand l'eurant bin trinquâ et fé à la voûtra. Diacasse et Fourguenatse l'arant ètâ quasu prêt à fére 'na patse.

Fourguenatse desâi:

Tè... tè... mâ... mâryo ie... iena de tè... tè... felhie! Et Djacasse, que l'ètâi prau décidâ, fasâi:

Tè preingno âo mot. La quinna vâo-to?

Fourguenatse, que l'ètâi pirate, repondâi:

Et diéro Iaa... lau... baillî-vo?

Djacasse l'esplliaquâve adan son tarife:

La Mourdietta, que l'a veingt ans, ie baillo cinq mille franc;

La Terlupa, veingt-trâi z'ans, houit mille franc;

La Dzeroflliâïe, veingte-six ans, onze mille;

La Jacinthe, veingte-não ans, quatôze mille: La Gottrauza, treinte-dou, dix-sat mille:

Lz. Violette, treinte-cin, veingt mille:

La Magritta, treinte-houit, veingte-trâi mille;

La Rose, quarant'ioun'an, veingte-six mille.

Fourguenatse, que vayâi dza ti clliau mille, lái dit dinse :

— Mè farâi rein que... que... sâi pas trau... trau... dzouvena, mâ... mâ... dite-me vâi, pére... Dja... ca... casse! ein ăi-vo min de pe vilhie?

Marc à Louis, du Conteur.

Comme aux champs. - Le fait s'est passé à Lausanne, il n'y a pas longtemps.

Dans une réunion religieuse, avec projections cinématographiques, les explications alternant avec le chant de cantiques, apparaît une vue particulièrement belle et reposante, représentant des vaches paissant dans une prairie à l'orée de la forêt — vue idvllique s'il en fut.

En ce moment, le conférencier désigne le cantique qui va être chanté; puis, se tournant du côté de l'opérateur, de sa voix la plus naturelle lui dit:

- Ayez l'obligeance de garder les vaches pendant que nous chanterons.